

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **06042017** et clos le **30062018** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE PARIS 5e
20, rue Geoffroy Saint Hilaire
75230 PARIS Cedex 5

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE
18-2 RUE GEO FFROY SAINT-HILAIRE

Identification du destinataire

75005 PARIS

Insp. IFU N° dossier **82907243800015** N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % Bénéfice imposable au taux de 28 % **9 607** Bénéfice imposable au taux de 15 % **46 273** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotés Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA Viseur conventionné
Nom, adresse, téléphone, télécopie : **CABINET MARC BORGEL** 5 rue de Rivoli 75004 PARIS 0682919553
- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA

A Paris....., le14102018.....
Signature et qualité du déclarant

ULYSSE NATAF

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE**
et Date de clôture de l'exercice **30062018**

H **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : SELAS PHARMACIES SAINT HILAIRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 15						
Adresse de l'entreprise : 18-2 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE 75005 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 						
Numéro SIRET * 8 2 9 0 7 2 4 3 8 0 0 0 1 5			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 30062018						
		N-1						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 175 000	1 175 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	114 844	18 744	96 100	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV			
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	8 441		8 441		
	TOTAL (II)		BJ	BK	1 298 284	18 744	1 279 540	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	145 527		145 527	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	42 807		42 807	
		Autres créances (3)	BZ	CA	30 783		30 783	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités	CF		CG	465 089		465 089		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 060		2 060		
	TOTAL (III)	CJ	CK	686 267		686 267		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 984 552	18 744	1 965 808		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10 000.....)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	56 102		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TO TAL (I)	DL	66 102		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 181 426		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	319 957		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	333 651		
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 672		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TO TAL (IV)	EC	1 899 706		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 965 808		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	821 219			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 237 560	FB	2 237 560		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE			
		FG	37 938	FH	37 938		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 275 498	FK	2 275 498		
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	4 227		
	Autres produits (1) (11)			FQ	31		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 279 755	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	1 626 268		
	Variation de stock (marchandises) *			FT	(145 527)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	359 646		
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	63 113		
	Salaires et traitements *			FY	200 131		
	Charges sociales (10)			FZ	80 084		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	18 744	
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	901		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 203 359	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	76 396		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	13 295		
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	13 295		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(13 295)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	63 101		

Désignation de l'entreprise SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	68
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	68
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(68)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	6 931
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 279 755
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 223 654
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	56 102
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY 1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ	11 655 4 140
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC RD	
		(9) Dont transferts de charges	A1
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amendes	68		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SELAS PHARMACIES SAINT HILAIRE**

Néant *

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		TOTAL I			1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			KD		KE		KF	
			TOTAL II					1 175 000	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
				TOTAL III	LN	LO		LP	
								114 844	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	
				TOTAL IV	LQ	LR		LS	
							8 441		
			TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	ØH		ØJ		
							1 298 284		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		TOTAL I			1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			IN	CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			IO	LV		LW	1 175 000	1X
			TOTAL II						
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM		MN	20 515	MO
		Matériel de transport		IV	MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT	94 329	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA		NB
Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF	
			TOTAL III	NY		NH	114 844	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU		M7		ØW
	Autres participations			IØ	ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés			I1	2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E		2F	8 441	2G
				TOTAL IV	I3	NJ	NK	8 441	2H
			TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	ØL	1 298 284	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE** Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	124	QF		QG	124
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	18 620	QN		QO	18 620
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV	18 744	QW		QX	18 744
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN		ØP	18 744	ØQ		ØR	18 744

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SELAS PHARMACIES SAINT HILAIRE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UE	UF		
	UG	UG	UH		
	UJ	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : SELAS PHARMACIES SAINT HILAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	8 441	UV		UW	8 441	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	42 807		42 807			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	30 064		30 064		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	719		719			
	Charges constatées d'avance	VS	2 060		2 060			
	TOTAUX		VT	84 092	VU	75 651	VV	8 441
RENOVOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	1 181 426	102 939	422 200	656 288		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	333 651	333 651				
Personnel et comptes rattachés		8C	19 003	19 003				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	38 360	38 360				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 410	2 410				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 426	3 426				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 473	1 473				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	319 957	319 957				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	1 899 706	VZ	821 219	422 200	656 288	
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 241 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		319 957	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	59 574	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.				

Désignation de l'entreprise : SELAS PHARMACIES SAINT HILAIRE						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30062018		
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	68	Charges financières (art.212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS SET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
						TOTAL I		63 101		
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					
	Produit net des actions et parts d'intérêts :									
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .									
	Majoration d'amortissement *									
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	55 880					
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										
RESULTAT FISCAL		BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	55 880		0			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Déductions diverses au 30/06/2018

Libellé	Montant
REDUCTION IMPOT MECENAT	2 700
CICE	4 521
Totalisation	7 221

Désignation de l'entreprise SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	11 033	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau <small>(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>	ZG							
							TOTAL II	ZH					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8	54 289		XQ	63 758				
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	162 046				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	133 842				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	359 646				
IMPTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	63 113				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	63 113				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	119 091				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	133 795				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2017) *							ØB	200 131				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0			ZR	0	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SELAS PHARMACIES SAINT HILAIRE**Néant ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
				②	③	④		⑤
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

Désignation de l'entreprise : **SELAS PHARMACIES SAINT HILAIRE** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SELAS PHARMACIES SAINT HILAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 06042017 et clos le : 30062018		Durée en nombre de mois 15	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		2 275 498
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		4 227
TOTAL 1	OX		2 279 725
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		31
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		145 527
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		145 558
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		1 643 244
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		242 273
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		901
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		1 886 417
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	538 865
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA		538 865
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		1 823 780
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10 000
---	----	---	--	----	--------

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
 0

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|6|2|0|1|8|

N° SIRET 8|2|9|0|7|2|4|3|8|0|0|0|1|5|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE

ADRESSE (voie) 18-2 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE

CODE POSTAL 75005 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N°2079-CICE-FC-SD

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI
(article 244 quater C du Code Général des Impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2 017
FICHE D'AIDE AU CALCUL

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration.
La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.**

Exercice ouvert le **06042017** Clos le **30062018**

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise		N° SIREN de l'entreprise	
SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE 18-2 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE 75005 PARIS		829072438	
		Ancienne adresse (en cas de changement) :	
Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)		Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2 017	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année) ¹	1		64 584
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7,00 %) ²	2		4 521
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ³ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a		
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7,00 %) x 10/90)	3b		
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4		4 521
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5		
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6		4 521

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
			TOTAL	7

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Pour les rémunérations versées en 2015 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 7,5 %

³ Cf § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

III – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	4 521
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ;</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.</i>	10	4 521
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	4 521

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	13	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.</i>	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD

³ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE	82907243800015	4773Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
18-2 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE 75005 PARIS		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	55 880
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 €x (Durée de l'exercice en mois / 12)	46 273
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	46 273
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	46 273

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	9 607

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	



Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/06/2018 Au titre de l'année civile 2017 Néant

Dénomination de l'entreprise	SELAS PHARMACIE SAINT HILAIRE	N° Siren :829072438
Adresse	18-2 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE	75005 PARIS

SOCIETE BENEFICIANT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES * PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

Crédit d'impôt	Montant
----------------	---------

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	4 521
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	2 700

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	hors DOM	situé dans les DOM
dont crédit d'impôt relatif aux rému. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt 64 584

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois
